

## UN PLAN D'URBANISME POUR BAZOGES ?

(Contribution à l'histoire des rues et de l'aménagement du centre-bourg  
au XIX<sup>ème</sup> siècle à Bazoges-en-Pareds)

Quand on parle d'urbanisme on pense bien sûr à l'aménagement d'une ville. Une agglomération comme celle de Bazoges qui comptait au XIX<sup>ème</sup> siècle environ trois cents habitants ne peut être qualifiée de ville. Pourtant, au cours du XV<sup>ème</sup> siècle, dans les aveux et dénombrements de la seigneurie de Bazoges, on n'hésite pas à parler de la « ville » de Bazoges. L'abbé Georges Gaillard dans ses transcriptions rapporte que « ...Guillaume Vender [alors propriétaire au bourg de Bazoges déclarait son] herbergement qui fut Jehan Sappinaud en la ville de Bazoges... »<sup>1</sup>. Le terme « ville » au Moyen-Age n'avait évidemment pas la même signification qu'il revêt pour nous aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, on a décidé de parler d'urbanisme pour qualifier l'ensemble des projets et des chantiers de restauration et d'aménagement du bourg au XIX<sup>ème</sup> siècle. La municipalité et les habitants de la commune se sont souciés et se sont occupés d'aménager leur lieu de vie tout au long de ce siècle.

Le bourg de Bazoges, peu étendu encore au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, est dominé par ce qui reste de la forteresse édifée au XIV<sup>ème</sup> siècle, souvenir de longues batailles et témoin des temps féodaux. La tour étend son ombre sur quelques rues tortueuses, fort étroites...et fort sales. Le cadastre dessiné en 1834 présente un développement du bourg, et nous donne une idée sur ce que pouvait être Bazoges à cette époque<sup>2</sup>. Il est reproduit dans ces pages.

A travers les documents qui suivent immédiatement la période révolutionnaire sont décrites les conséquences de la guerre. Les témoignages écrits qui nous sont parvenus des débuts du XIX<sup>ème</sup> siècle sont éloquentes : maisons brûlées, ponts détruits, moulins à vents rasés, greniers et coffres pillés jusqu'au clocher de l'église resté sans voix depuis la réquisition des cloches en 1793.<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Il s'agit de la transcription de l'abbé Georges Gaillard des aveux et dénombrements de la seigneurie de Bazoges-en-Pareds, années 1407,1412, 1413, 1432, 1459,1464,1470, 1480, 1496 déposés aux archives départementales de la Vienne, sous la cote C 507 (Intendance de la généralité de Poitiers) dans une liasse contenant 44 pièces, parchemin et 38 pièces, papier

<sup>2</sup>Les précieuses planches de ce cadastre sont conservées à la mairie de Bazoges.

<sup>3</sup>Une copie de lettre, datée du 25 octobre 1818 et signée Belaud, Roulicau, Bély et Jouffrion, maire, et adressée au comte Urbain de Kerespertz, préfet de la Vendée, mentionne cette année 1793 « ...époque où elles [les cloches] furent enlevées au nombre de trois dont l'une pesoit 2000 livres... ».

Les pierres des maisons du village sont encore rouges et fumantes que les Bazogeais décident d'oublier la guerre, d'effacer les années de misère et de reconstruire leur bourg. Ils feront face aussi à la configuration incommode du lieu, héritée du Moyen-Age.

L'activité de construction et d'amélioration anime les Bazogeais tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle et elle est incontestable dès le sortir de la guerre. La vitalité commence d'abord à l'intérieur des foyers : la population ne cesse de s'accroître tout au long du siècle<sup>4</sup>. Grâce à une documentation encore inutilisée pour l'histoire de notre commune, on découvre les travaux entrepris tout au long du siècle<sup>5</sup>.

En étudiant les dossiers concernant les améliorations urbaines et les constructions du bourg tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, on approche aussi la vie de l'administration communale de cette époque. Le personnel de cette administration apparaît pluriel et varié jusque dans ses rivalités et bien vivant à l'occasion des tensions qui naissent au cours des différents projets de reconstruction du bourg.

Cette approche de l'histoire « urbaine » de Bazoges permet de compléter la carte du centre bourg. D'anciens toponymes surgissent des papiers jaunis, des vieux actes de vente et des procédures interminables. Poétiques et charmants souvent, ces vieux mots, ces vénérables noms de terre ou de pierre ont été oubliés même quand l'objet qu'ils qualifiaient existe toujours. La reconstruction et l'amélioration du bourg dont nous parle la documentation fait partie de l'histoire du patrimoine architectural de la commune. Bien des bâtisses construites ou réparées à cette époque subsistent.

Aujourd'hui, la municipalité a le désir d'améliorer le centre bourg. Aidée de ses partenaires départementaux et régionaux, un nouvel aménagement est envisagé dans l'optique du développement touristique du pays. Il y a plus de cent ans déjà nos aînés oeuvraient pour l'amélioration de leur cadre de vie. Tel qu'il est aujourd'hui, le bourg garde les empreintes de cette histoire mouvementée et conserve des témoins architecturaux intéressants.

Dès l'an V de la République (1797), le notaire de Bazoges, maître Louis Baudin, voit défiler dans son étude de nombreux citoyens qui désirent céder leurs biens immobiliers situés dans le bourg de Bazoges<sup>6</sup>. C'est au village de la Maison Neuve, ancien village proche du bourg et aujourd'hui intégré, que sont mentionnées des maisons brûlées<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup>En 1841, la commune recensait 1823 habitants. Trente-cinq ans plus tard, en 1876, Bazoges rassemblait 1950 habitants et les Bazogeais étaient 2009 à la fin du siècle, en 1891. Cf. article Bull. mun. 1996.

<sup>5</sup> Cette documentation est à chercher aux archives départementales de la Vendée dans les cartons et les liasses de la série qui regroupe les archives administratives couvrant la période de l'an VIII à 1940 et donc les archives de l'administration communale : la série O. On peut consulter dans les papiers réunis dans la série O de nombreux plans et des dossiers concernant la voirie urbaine et rurale ainsi que les dossiers d'aménagement du bourg. Tout au long de l'article les notes de bas de page font fréquemment référence à cette série O sans négliger les autres sources tout aussi précieuses pour l'histoire de notre commune.

<sup>6</sup>Les minutes de maître Louis Baudin, notaire public à Bazoges-en-Pareds sont déposées aux archives départementales de la Vendée sous la cote 3E 57/35-37.

<sup>7</sup>D'après un titre communiqué par Madame Marie Bodin, née Sarrazin, la métairie de la Maison Neuve avec ses dépendances, voisinage et puits était située sur la route de la Jaudonnière, non loin de l'embranchement du chemin allant à la Roussière et où était planté un calvaire.

Les citoyens Jean Chevalier, demeurant au bourg, et Marie Frouin, veuve Baudin, des Ouches, vendirent leurs maisons incendiées situées à la Maison Neuve<sup>8</sup>. Dans la partie du bourg que l'on appelle aujourd'hui le Bas-Bourg Augustin Largeteau, oncle de l'astronome mouilleronnais<sup>9</sup>, propriétaire à la Touche vend « ...plusieurs chambres incendiées et contiguës... »<sup>10</sup>. Plus tard, une dame David de Saint Hilaire-du-Bois vend à la citoyenne Marie Madeleine Chevalier, veuve Jouffrion, une assez importante propriété, à savoir « ...une maison ci-devant composée de deux chambres basses et une haute, écurie, étable et fenil au dessus, deux petits toits et une place inculte au bout des toits, avec ses ruages en dépendant et droits d'égoûts appartenant à ladite maison et bâtiments, le tout contigus et incendiés... »<sup>11</sup>. Témoin elle aussi du feu qui dévasta le bourg pendant la période révolutionnaire, la citoyenne Louise Pélagie Frouin, veuve de maître Louis Bégaud, professeur des humanités à Bazoges, évaluait devant le notaire à vingt francs ses effets actuels « ...déclarant avoir perdu tous ses autres effets par l'incendie... »<sup>12</sup>.

Le bourg brûla. L'église du lieu subit aussi l'assaut des flammes et ne dut sa réparation qu'à la bienveillance de la famille Jouffrion comme l'atteste une inscription placée sur l'arc du chœur de l'édifice restauré :

**CETTE EGLISE  
DEVASTÉE PAR L'IMPIÉTÉ (sic)  
REVOLUTIONNAIRE  
A ÉTÉ RÉPARÉE PAR  
M<sup>R</sup> JOUFFRION  
BIENFAITEUR CHEVALIER  
DE S<sup>T</sup> LOUIS  
(1823)**

Ce chevalier de Saint Louis, bienfaiteur, est Henry François Philippe Jouffrion<sup>13</sup>. Il écrivait déjà en 1818 au comte-préfet Urbain de Kerespertz pour lui demander « ...d'autoriser M. le maire de cette commune de prendre sur nos centimes communaux disponibles une somme de cinq cents francs pour être employée à l'achat de la cloche. Cette portion du fruit des épargnes et des économies de l'administration de cette commune ne saurait être mieux employée ni avoir une destination d'une utilité plus grande pour ses habitants »<sup>14</sup>.

Le presbytère fit aussi les frais de la guerre et les registres des arrêtés et procès-verbaux de la commune l'attestent au cours de l'an XI quand on parle de « ...l'établissement ou la réparation du presbytère (sic), celui de notre commune a été insanié (sic) et vendu... ».

---

Ce lieu alors isolé entre le bourg et le village de Miteau fait partie actuellement du bourg de Bazoges. Il reste un pan de mur de cette antique métairie. On peut encore le voir percé d'une fenêtre en plein cintre.

<sup>8</sup>Ventes du 5 prairial an V et du 24 nivôse an VI, minutes Baudin, Arch. Dép. 85, 3 E 57.

<sup>9</sup>DUBIN (Jean-Marie), *Notes historiques sur Moulleron-en-Pareds*, tome II, 1979, Saint Sulpice-en-Pareds, tirage limité et hors commerce, dresse la généalogie et présente une biographie de l'astronome mouilleronnais Largeteau, membre de l'Académie des Sciences (1791-1857) dont les Largeteau de Bazoges sont parents, pp. 265-275.

<sup>10</sup>Vente du 19 messidor an IX, minutes Baudin, Arch. dép. 85, 3 E 57.

<sup>11</sup>Vente du 13 brumaire an XI, minutes Baudin, Arch. dép. 85, 3 E 57.

<sup>12</sup>Acte du 29 brumaire an VII, minutes Baudin, Arch. dép. 85, 3 E.

<sup>13</sup>Fils de Pierre François Jouffrion, sieur de Beauvais, lieutenant garde-côte, décédé en 1793 et de Jeanne Chevalier, Henry François Philippe Jouffrion fut maire de Bazoges de 1804 à 1830 et mourut en son logis du Vergier, près le bourg le 2 janvier 1844.

<sup>14</sup>Copie de la lettre datée du 25 octobre 1818, cf. *infra*, Arch. mun. de Bazoges, *Registre des arrêtés et procès-verbaux de la commune de Bazoges-en-Pareds*, vol. 1, 1803-1838.

On précise dans le document que le bâtiment est « ...incapable de servir (*sic*) de logement... » et qu'il est nécessaire d'y effectuer « ...des réparations très urgentes et indispensables... »<sup>15</sup>.

Les guerres affectèrent d'abord les personnes bien sûr. Nombreuses familles furent touchées par les disparitions, les déportations, les vexations...<sup>16</sup>. Les guerres civiles marquèrent également le paysage de la commune. Nous en avons vu quelques exemples dans le bourg. C'est tout le cadre de vie des Bazogéais qui fut affecté. Les moulins à vent qui servaient comme on le sait aux insurgés pour communiquer furent les premières cibles des troupes républicaines. A Bazoges, en 1798, on parle du « ...moulin à vent brûlé de la Villeneuve... »<sup>17</sup> et de celui du Rocher de la Vendrie dont « ...François Ducept a promis et s'oblige de faire réparer la charpente... »<sup>18</sup>. Ces deux moulins subirent sans doute l'assaut des troupes révolutionnaires. Les auteurs du XIX<sup>ème</sup> siècle s'inspirèrent d'épisodes tragiques des guerres vendéennes. Jules Barbey d'Aurevilly, par exemple, dans son *Chevalier des Touches*, brosse le sanglant tableau d'un moulin brûlé d'un bocage de l'ouest dont le meunier a été cloué sur les ailes. Aux moulins détruits il faudrait ajouter aussi le spectacle des ponts coupés, toujours pour nuire à la communication dans les campagnes. A Bazoges, ce fut le cas des ponts de Rochereau et de Belouze<sup>19</sup>. Laissons les ponts et les moulins car ils pourraient à eux seuls constituer l'objet d'un article. Laissons là, aussi, les guerres car elles ne sont pas les seules à avoir suscité des projets de réparation et d'aménagement.

A la date du 7 janvier 1879, la commune de Bazoges-en-Pareds compte 1950 habitants dont 343 forment la population agglomérée au chef-lieu, soit 17,5% de la population totale. A cette époque dans le bourg, il n'y a pas de réseau de distribution des eaux, pas d'égoûts souterrains et pas d'éclairage public. A Mouilleron-en-Pareds, la commune voisine qui compte 1676 habitants en 1879, le bourg est nettement plus important qu'à Bazoges puisqu'il rassemble 714 habitants soit 42,6% de la population mouilleronnaise. Là aussi, malgré l'importance du bourg, les conditions de vie sont similaires à celles des Bazogéais : pas de service d'eau ni d'égoûts souterrains et encore moins d'éclairage public. Il faut aller dans le bourg de la Châtaigneraie, chef-lieu de canton, qui rassemble 1638 habitants soit 85% de la population totale (1925 habitants) pour trouver 1440 mètres d'égoûts souterrains en 1879. Les 16 becs à huile de l'éclairage public donnent au chef-lieu de canton des allures de petite ville<sup>20</sup>.

<sup>15</sup> Arrêté du 8 floréal an XI, *Registre des arrêtés et procès-verbaux de la commune de Bazoges-en-Pareds*, vol.1, 1803-1838.

<sup>16</sup> Il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire tragique des guerres de Vendée. Des auteurs comme l'abbé Billaud, René Valette, Louis Chaigne etc. pour ne citer que les anciens, ont traité ce chapitre douloureux de notre histoire. Rappelons seulement pour mémoire que la famille Jouffrion du Vergier perdit un certain nombre de ses membres aux combats et sur l'échafaud. Messire Jean Grondin, curé de Bazoges mourut en exil en Angleterre et son vicaire passa de longues années en exil en Espagne. Viols, arrestations, fusillades, galères, emprisonnement frappèrent de nombreuses familles bazogéaises comme les Annecreau, les Roulleau, les Michaud, les Hloreau, les Rambaud...

<sup>17</sup> Acte de décès d'Antoine Belhomme dressé par Ducept, agent municipal, du 14 nivôse an VII, *Registre de l'état civil de la commune de Bazoges-en-Pareds*.

<sup>18</sup> Contrat de réparation passé entre François Ducept, charpentier demeurant à la Rousselière Bouchard, commune de Bazoges et Louis Avril, meunier, demeurant au moulin de Belouze, de Bazoges, le 3 pluviôse an X, minutes Baudin, Arch. dép. 85, 3 E 57.

<sup>19</sup> Les dossiers de la série O des archives départementales contiennent de nombreuses pièces au sujet des projets de reconstruction des ponts de Rochereau et de Belouze, les deux situés respectivement aux extrémités Ouest et Est de la commune.

<sup>20</sup> *Renseignements statistiques sur les propriétés communales et sur la voirie urbaine, tableau C*, Arch. dép. de la Vendée, 1 O 20, circulaire du 7 janvier 1879.

comme l'était celui appelé aujourd'hui « rue de la poste ». Le « chemin de servitude » était bordé au Nord par le presbytère, à savoir en particulier la grange, la galerie (le hangar) et la chambre (dans le corps principal de logis) de M. le curé. Au Sud, il était délimité par les fossés du château. Ce chemin était si étroit qu'il présentait un danger comme le confirme la mention de l'arrêté municipal de 1860 d' « ...un très grand accident à déplorer dans ce même endroit... ». « Un métayer, conduisant une charrette de la place publique à la rue ci-dessus désignée [la rue de la poste], y trouva la mort [...] quelques années auparavant... ».

Les douves encombrantes et inutiles, les rues étroites et parfois pentues (comme celle de la poste), témoignent que le bourg du XIX<sup>ème</sup> siècle a bien conservé son caractère médiéval. Le baron Pervinquière, hôte du château du Vergier, est aussi propriétaire de la vieille forteresse depuis 1859<sup>28</sup>. En héritier des Jouffrion, il se fait fort de veiller sur le patrimoine du bourg mais ne semble pas avoir songé à combler les douves dangereuses à l'Ouest de la tour. On pourrait diviser l'agglomération en deux parties : un Haut bourg à l'Ouest et un Bas bourg à l'Est, séparés par le château. La configuration du bourg ne facilite pas une circulation aisée, bloquée par ce verrou que représente l'ancienne forteresse.

Les rues du bourg montraient de surcroît un bien étrange spectacle pour une tout autre raison. On pouvait voir en effet « ...dans les rues ou devant les maisons des habitants... » des « ...terreaux, fumiers, bois ou pierres qui gênent la circulation... ». La gêne dans le bourg est telle que le maire Alexandre Bonnaud dut prendre un arrêté en 1838. Il obéit à ses prérogatives pour « ...la sûreté et la commodité du passage dans les rues... » et ordonne par cet arrêté « ...aux habitants de cette commune d'enlever dans le délai de huit jours après la publication du présent arrêté tout ce qui est déposé sur la voie publique... ». Il leur défend également « ...de fraiser dans les rues... »!<sup>29</sup>

**A** l'instar de cette décision de 1838 et tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, la municipalité de Bazoges s'efforce de réparer et d'améliorer les voies de circulation dans le bourg. L'action des maires est remarquable et les documents le précisent à chaque fois que cela est possible. La même année 1838, le conseil municipal précise que la route n° 23 Les Herbiers-Fontenay qui passe par Bazoges est entièrement terrassée « ...sur plus d'une lieue... » et que la commune y a effectué des travaux de pavage en plusieurs endroits<sup>30</sup>.

Pour l'élargissement des rues du bourg, le conseil discute et décide des acquisitions à effectuer. C'est le cas lors de la séance du 3 mai 1891 à propos d'une parcelle de terrain (1 are et 50 centiares) dans le bourg en face de l'école des garçons pour l'élargissement du chemin de grande communication n°43, de Pouzauges à Sainte Hermine<sup>31</sup>.

<sup>28</sup>Acte du premier février 1859 par lequel le baron Pervinquière achetait la forteresse de Bazoges et les terres qui y étaient attachées à M. Augier de Moussac, dernier héritier des seigneurs de Bazoges : Paul TISSEAU, *Bazoges-en-Pareds, son histoire, son château, ses seigneurs*, L'Île Chauvet, 1947.

<sup>29</sup>Arrêté municipal du 14 juillet 1838, *Registre des arrêtés et procès-verbaux de la commune de Bazoges-en-Pareds*, vol. 1, 1803-1838.

<sup>30</sup>Arrêté municipal du premier avril 1838, *Registre des arrêtés et procès-verbaux de la commune de Bazoges-en-Pareds*, vol. 1, 1803-1838.

<sup>31</sup>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bazoges-en-Pareds, séance du 3 mai 1891, Arch. dép. 85, 3 O 1407.

A Bazoges, en cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les conditions de vie n'ont guère changé depuis le Moyen-Age. On puise toujours l'eau, on lave à la rivière<sup>21</sup> ou au doué et il faudra attendre le premier quart du XX<sup>ème</sup> siècle pour voir apparaître l'électricité dans les maisons.

A une époque où les grands chemins étaient peu sûrs et où les bois ne pouvaient retenir les loups affamés<sup>22</sup>, les rues du bourg aussi étaient dangereuses. Si l'on en croit un arrêté municipal du 19 septembre 1843<sup>23</sup>, la circulation dans les rues du bourg était risquée car les voies étaient très étroites. Le maire de l'époque, Alexandre Bonnaud<sup>24</sup> se fait le témoin de cet état de chose et considère « ...qu'il résulte de graves inconvénients du manque de largeur des chemins et rues sur la voie publique communale de Bazoges... ». Ce « ...manque de largeur occasionne l'encombrement de la voie publique... ». On précise à cette époque que la rue qui longe le château depuis le carrefour de la cure jusqu'à l'actuelle poste « ...n'a que trois mètres cinquante [de large] en bien des endroits... » et que « ...le chemin du bourg au village de la Roussière n'a pas non plus la largeur convenable qui n'a actuellement que trois mètres en plusieurs endroits... ».

Cet arrêté nous renseigne sur une autre particularité de la configuration du bourg, particularité issue de l'héritage architectural. En 1843 en effet, on parle « ...des très grandes douves placées sans garde corps au milieu du bourg... » à l'Ouest de la forteresse, vis à vis de la rue qui va au village de Durchamp. On indique souvent dans les textes que ces douves présentent un réel danger pour la circulation.

En 1860, Alexandre Bonnaud dresse au sujet des rues un nouvel arrêté, qui présente involontairement l'état des lieux 17 ans plus tard<sup>25</sup>. Le maire se fait cette fois-ci l'écho des « ...des réclamations individuelles et collectives des habitants de la partie haute... » du bourg précisant qu'elles « ...sont nombreuses et réitérées et qu'elles ont pour but un intérêt général... ». Ces plaintes ont toujours pour objet le manque de largeur des rues du bourg de Bazoges qui occasionne des encombrements et présente du danger. Il s'agit toujours et surtout de la rue qui longe les douves à l'Ouest du château : elle est trop étroite et encombrée. Il se tenait alors sur la voie publique vis à vis de l'ancienne douve et sur une longueur de 80 mètres, depuis la grange du presbytère jusqu'à l'aire du château<sup>26</sup> les « ...foires de l'espèce bovine... ». De plus, « ...le revers du fossé ou des douves servait aussi à y placer des veaux de lait pour les mettre en vente... ». De l'autre côté, à l'Est de l'ancienne forteresse « ...sur la place publique devant l'église... », « ...les marchands forains s'établissent depuis bien des années avec l'autorisation de l'autorité municipale... ».

Entre ces deux lieux de foire, il existait alors un chemin de communication qu'on appelait « chemin de servitude ». Ce chemin n'existe plus aujourd'hui ; il a été intégré au clos du nouveau presbytère de 1893<sup>27</sup>. Ce « chemin de servitude » est l'objet de plaintes,

<sup>21</sup>La création du lavoir de la rue des Fontenelles est récente puisque la première mention d'un lavoir pour le bourg en ce lieu est datée de 1910. Arch. dép. 85 1 O 81, liasse 3. Avant cette date, les femmes lavaient leur linge dans la rivière, le Loing, près du gué aujourd'hui remplacé par un pont.

<sup>22</sup>Le maire de Bazoges, M. Jouffrion s'en plaint dans une lettre datée du 10 février 1810 au préfet de la Vendée Prosper Brugière de Barante. Arch. dép. de la Vendée, 1O 81.

<sup>23</sup>Arch. mun. de Bazoges, *Registre des arrêtés et procès-verbaux de la commune de Bazoges-en-Pareds*, vol. 11.

<sup>24</sup>Alexandre Napoléon Bonnaud (1806-1878) était le fils d'un affranchisseur du Boupère installé à Bazoges et de Françoise Véronique Roulleau, de Bazoges. Arch. dép. 85, Etat civil, Bazoges-en-Pareds, 2 E 14

<sup>25</sup>Arch. mun. de Bazoges-en-Pareds, *Registre des arrêtés et procès-verbaux de la commune de Bazoges-en-Pareds*, vol. 11.

<sup>26</sup>Cf plan.

<sup>27</sup>Cf. plan.

Un projet d'alignement avait déjà eu lieu entre 1846 et 1847 au sujet de la traverse n° 23, -la route qui va du cimetière à la cure-, sur une largeur de huit mètres. Ce projet avait été confirmé par un arrêté préfectoral du 9 juin 1847<sup>32</sup>. A cette occasion, un plan très précis de la traverse du bourg de Bazoges appartenant au chemin de grande communication n° 23 avait été dressé<sup>33</sup>. A deux reprises, en 1843 et en 1860, la municipalité décida l'alignement et l'élargissement de la traverse du bourg n° 9, c'est-à-dire le chemin qui va du bourg à Grigaud appelé aujourd'hui dans sa portion du bourg « rue de la poste ». En 1843, le maire décide d'élargir cette rue à « ...six mètres au moins... » « ...considérant que les plaintes des habitants qui réclament cet élargissement sont fondées... ». Le maire soumit ensuite l'arrêté à l'approbation préfectorale. Par le même arrêté municipal de 1843, on décida d'élargir aussi la route qui va du bourg à la Roussière en passant par le village de la Maison Neuve<sup>34</sup>.

En 1860, un deuxième arrêté condamne la petite rue à l'élargissement sans pour autant en faire un boulevard... Le maire Alexandre Bonnaud décide que « ...la largeur de la voie publique sur le premier chemin c'est-à-dire à partir du coin du fenil de la cure jusqu'à l'aire du château<sup>35</sup> aura 10 mètres. » : c'est l'actuelle rue de la poste avant la construction des granges qui la bordent aujourd'hui sur le côté gauche en montant. Il est décidé aussi que le « chemin de servitude », séparant la cure des fossés du château et donnant accès à la place de l'église « ...sera de 9 mètres au moins. »<sup>36</sup>.

En 1907, l'alignement et l'élargissement des rues du bourg n'étaient toujours pas terminés. Cette année-là, le conseil demanda à un sieur Roulleau, de Pareds (La Jaudonnière) de céder une parcelle de 27 m<sup>2</sup> qui entravait le chemin n° 43 de Bazoges à Sainte Hermine. Les travaux furent effectués et on construisit un muret en bord de route<sup>37</sup>.

La municipalité de cette époque vendit à plusieurs reprises des terrains inutiles, des « vagues de chemin » comme on disait alors. Les courriers avec la préfecture et avec la sous-préfecture sont très nombreux à ce sujet entre 1841 et 1921<sup>38</sup>. C'est à cette époque aussi qu'on classe les chemins sous les appellations vicinale ou rurale. L'administration dresse des listes où l'on décrit leur état général<sup>39</sup>. Le 9 juillet 1843, Alexandre Bonnaud signe le certificat de publication du tableau des chemins ruraux qui porte pour Bazoges leur nombre à trente-deux<sup>40</sup>. En 1888 est dressé un deuxième tableau général des chemins ruraux de la commune approuvé par Eugène Perraud, successeur de Bonnaud à la mairie, Léon Jousset, l'agent-voyer cantonal et M. Caillaud, commissaire-enquêteur, notaire et délégué cantonal résidant à Mouilleron-en-Pareds<sup>41</sup>.

Le 29 novembre 1834 est terminé sur le terrain la levée du plan cadastral parcellaire de la commune qui est toujours conservé en mairie et qui présente de l'intérêt à

<sup>32</sup> *Id*

<sup>33</sup> Daté du 6 juillet 1846, il est conservé dans le dossier concernant cet alignement. Arch. dép. 85, 3 O 1407.

<sup>34</sup> Arrêté municipal du 19 septembre 1843, *Registre des arrêtés et procès-verbaux de la commune de Bazoges-en-Pareds*, vol II.

<sup>35</sup> Cf. plan.

<sup>36</sup> Arrêté municipal du premier mai 1860.

<sup>37</sup> Arch. dép. 85, 3 O 1407, extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bazoges-en-Pareds, séance du 13 avril 1907. Le rapport favorable de l'agent-voyer cantonal est daté et signé à la Châtaigneraie le 25 mai 1907. Un plan du service vicinal fut dressé et versé au dossier du projet d'acquisition.

<sup>38</sup> Arch. dép. 85, 1 O 82/83.

<sup>39</sup> Arch. dép. 85, 3 O 2553, chemins ruraux, 1843-1924.

<sup>40</sup> *Id*.

<sup>41</sup> Arch. dép. 85, 3 O 2620, service vicinal, certificat de publication daté du 11 février 1888.

plus d'un titre. La section G, du bourg, levée par M. Gadioux, géomètre, sous la direction de M. Babin, géomètre en chef est reproduite dans ces pages. Il existait un cadastre antérieur à celui de 1834 comme l'atteste une délibération du conseil municipal de 1831<sup>42</sup>. A cette date, le conseil demande en effet l'écriture d'un nouveau cadastre pour deux raisons qui sont expliquées. D'abord on précise qu' « ...une partie des sections a été brûlée par les insurgés de 1815 ». Ensuite, cet ancien cadastre avait été, dit-on, effectué de façon approximative et les « ...plaintes d'inégalités considérables dans la répartition de l'impôt... » s'étaient faites entendre. Le conseil de l'époque trouve important de préciser qu' « ...on peut voir par ce qui reste [des sections de l'ancien cadastre] combien cette opération a été vicieuse : plusieurs polygones ayant été mesurés par approximation. ». Instrument fiscal, le cadastre se devait d'être précis et juste afin de ne léser personne dans la répartition de l'impôt sur les propriétés.

Pierre François Rossignol, ingénieur géomètre attaché au cadastre, originaire de Luçon vivait à Bazoges à cette époque. Il s'était installé aux Ouches par son mariage avec Marie Louise Grondin, nièce du curé de Bazoges Jean Grondin<sup>43</sup>. Pierre Rossignol effectua même pour la commune un plan parcellaire en 1844<sup>44</sup>.

Enfin, ce dossier d'aménagement du bourg au XIX<sup>ème</sup> siècle aide à comprendre la personnalité de certains maires très investis dans les affaires de la commune. Quelques documents permettent même de brosser un portrait de Maire du milieu de ce siècle.

**P**ourquoi doit-on accorder de l'importance à ces dossiers d'aménagement? Sans doute parce que les travaux d'aménagement urbains effectués au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle ont profondément modifié l'aspect du bourg. C'est aussi et surtout l'atmosphère tendue dans laquelle ces travaux ont été réalisés qui parvient jusqu'à nous. Cela prouve combien ce travail d'aménagement a pris de place et d'importance au sein de la communauté bazogeaise. Les dossiers concernant l'aménagement du bourg sont encombrés d'interminables procédures qui sont jalonnées de plaintes et entravées par des querelles de personnes. Celles-ci pensaient toutes pouvoir améliorer leur bourg et défendre leurs intérêts individuels. Puisqu'on touchait à leur lieu de vie, des particuliers se sont affrontés, défendant des projets contradictoires remuant ciel et terre. Parce qu'il faut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints comme l'affirme le dicton populaire, certains Bazogeais n'hésitèrent pas à porter en haut lieu l'état de leurs affaires, créant parfois des tensions durables au sein de la commune voire dans le cénacle du conseil municipal.

Grâce aux dossiers de la série O concernant l'administration municipale de Bazoges, on peut dire que le personnel municipal de la commune oeuvra pour la réfection de rues et pour l'amélioration du bourg. Ces dossiers donnent un aperçu des activités qui avaient

<sup>42</sup> Acte de délibération du conseil municipal de Bazoges-en-Pareds du 21 février 1831, signé Bélit, Milet, Garnier, Perrin, Michel Annereau, Ayraud, Cacaault, Bertrand, Pérochain, adjoint et Bonnaud, maire.

<sup>43</sup> Pierre François Rossignol, né à Luçon le 20 juillet 1780 épousa Marie Louise Grondin, le 7 mai 1806 à Bazoges (Arch. dép. 85, 2 E 14 qui était la fille de Pierre Hippolyte Grondin, de Palluau et de Louise Claire Frouin, des Ouches. L'oncle Jean Grondin, curé de Bazoges de 1783 à 1792 était déjà décédé à l'époque de ce mariage. Il avait été exilé en Espagne et termina ses jours sur cette terre.

<sup>44</sup> Arch. dép. 85, 1 O 82/83.



alors lieu sur l'espace public du chef-lieu de notre commune et témoignent aussi des rivalités qui éclatèrent parfois.

Aux élections municipales du 5 mars 1832, seize conseillers municipaux furent élus au suffrage censitaire c'est-à-dire par les propriétaires âgés de 25 ans et plus, payant un minimum d'impôt. La moyenne d'âge des conseillers atteignit alors 50 ans, le plus âgé étant Louis Belaud : 75 ans et le plus jeune Alexandre Bonnaud d'ailleurs élu maire à tout juste 25 ans. Il succédait à M. Pérochain, marchand et propriétaire à la Touche, descendant des Largeteau de Mouilleron.

C'est suite à un projet d'amélioration du bourg qu'éclata un contentieux dans la commune. Entre 1843 et 1865 en effet nous est révélée une affaire de rue qui mit à mal les relations entre deux maires issus de la même famille, y mêlant le curé et à laquelle prit une part active la population du bourg. En lisant les pièces qui constituent cette affaire, on comprend mieux la portée de cette histoire d'urbanisme bazogéais.

Tout commença vraiment en 1860 quand le maire Alexandre Bonnaud décida d'élargir l'actuelle rue de la poste et le « chemin de servitude », ruelle aujourd'hui disparue et qui séparait la maison du prêtre desservant de la paroisse de la cour intérieure du château. L'arrêté municipal (cf. note 25) fut signé par Bonnaud mais porte la mention « Biffé par ordre du sous-préfet » précédant la signature d'un autre maire, le successeur de Bonnaud : son cousin Eugène Perraud<sup>45</sup>. Cet arrêté posa problème car il fut à l'origine d'une longue querelle qui ne prit fin qu'en 1865 et qui divisa la population du bourg.

Le principal acteur du conflit est Alexandre Napoléon Bonnaud. Cet homme naquit à Bazoges le 10 mars 1806 d'un père originaire du Boupère : François Gabriel Bonnaud (1772-1832), affranchisseur et lui même maire de Bazoges de 1830 à 1832. Sa mère Françoise Véronique Roulleau était bazogéaise. Les parents d'Alexandre Bonnaud étaient cousins-germains et s'étaient mariés le 2 vendémiaire de l'an X. Troisième d'une famille de quatre enfants, Alexandre Bonnaud fait partie de ces notables de campagne, propriétaires domiciliés au bourg et se consacrant aux affaires communales. Sans doute doté d'instruction et du sens des affaires, il s'y investit tant qu'il ne prit le temps de convoler et il mourut célibataire âgé de 72 ans, au bourg de Bazoges, le 5 novembre 1878. Il demeura 27 ans de sa vie à la tête de la mairie (cf. Bull. mun. 1996). Sa tombe est toujours visible dans le cimetière de Bazoges.

Dès 1837-il a alors 31 ans-, les archives parlent de lui. Cette année-là, il écrit au préfet Jacques Paulze d'Ivoye, faisant état de ses relations difficiles avec le curé de Bazoges qui s'appelait alors Mignet. Cet ecclésiastique menace, selon les dires de Bonnaud, de quitter la paroisse accusant le maire et son adjoint Milet d'avoir fait parvenir une pétition contre lui à la préfecture. A l'origine de ce différend on apprend les mauvaises relations existant entre le prêtre et l'instituteur M. Jaudeau. Alexandre Bonnaud dit avoir promis à l'instituteur « ...lui assurer aide et protection toutes les fois qu'il est dans son droit... » et demande l'appui du préfet « ...si le fanatisme [lui] fait des menaces et de grands reproches... » et « ...afin de prouver à d'anciens amis, des voisins, qu'[il n'a] pas fait ce qui [lui] est

<sup>45</sup>Eugène Jean Armand Perraud (1810-1898) était le cousin-germain d'Alexandre Bonnaud et le fils du farinier de Moulin-Neuf (La Jaudonnière) Louis Sylvain Perraud et de Marie Cécile Roulleau, de Bazoges.

imputé... »<sup>46</sup>. Suite à cette lettre, le préfet demande une enquête auprès du sous-préfet Jean-Baptiste Bonnin<sup>47</sup>. L'affaire sera close par une lettre du préfet au maire Bonnaud datée du 20 janvier 1838 qui met en garde le maire de Bazoges : « ...il est de votre devoir de m'informer de tous les faits qui vous paraissent contraires aux intérêts de votre commune et au bien du service. »<sup>48</sup>. Entre cette dernière lettre et la première écrite par Bonnaud en 1837, les archives conservent une note laconique du sous-préfet qui nous renseigne sur la personnalité d'Alexandre Bonnaud. Elle méritait d'être reproduite ici :<sup>49</sup>

*Fontenay-le-Comte, 18 janvier 1838*

*Monsieur le Préfet,*

*Il résulte des enseignements que j'ai recueillis que la plainte ci-jointe formée par M le maire de Bazoges contre M Mignet ancien desservant de cette commune est fondée ; du reste M le desservant a quitté cette succursale. M Bonnaud, maire de Bazoges est un homme d'opinions libérales fort avancées, mais il passe pour un très honnête homme et est estimé dans sa commune.*

*Agréer, je vous prie,  
Monsieur le préfet,  
l'assurance de mon respect.  
Le sous-préfet,  
Bonnin.*

Cette première affaire se concluait à l'avantage du maire Alexandre Bonnaud. La suivante, qui n'eut pas une issue aussi heureuse pour lui, débuta en 1860 à propos de l'urbanisme. Elle mit un terme à sa carrière d' élu municipal.

A plusieurs reprises, nous l'avons vu, Alexandre Bonnaud s'est occupé de l'amélioration du bourg et de l'état des voies publiques. En 1860, il avait même arrêté l'élargissement de ce « chemin de servitude », considérant sans doute cette voie comme appartenant au domaine public. Cet arrêté municipal fut biffé et contresigné par le successeur de Bonnaud, le maire Eugène Perraud (cf. note 25). Deux ans plus tard, le curé de Bazoges, Narcisse François Millasseau décida de céder les douves dont il était le propriétaire. Dans une lettre au ministre de l'Intérieur, le préfet explique la situation : en « ...décembre 1860 l'administration préfectorale avait décidé que ce chemin n'était autre que les douves de l'ancien château de Bazoges et que c'était une propriété privée de laquelle M. Millasseau avait fait l'acquisition des anciens propriétaires du château. Plus tard, le 22 août 1862, il est intervenu un arrêté préfectoral qui a autorisé la fabrique de l'église de Bazoges à faire l'acquisition des douves. »<sup>50</sup>

<sup>46</sup> Lettre d'Alexandre Bonnaud au préfet du département de la Vendée datée à Bazoges du 20 octobre 1837. Arch. dép. 85, 1 O 81.

<sup>47</sup> Lettre du préfet du département de la Vendée au sous-préfet, datée du 29 décembre 1837, Arch. dép. 85, 1 O 81.

<sup>48</sup> Arch. dép. 85, 1 O 81.

<sup>49</sup> *Id*

<sup>50</sup> Lettre du préfet Honoré Girard de Villesaison au ministre de l'Intérieur du premier mai 1865, Arch. dép. 85, 1 O 81.

L'espace appelé « chemin de servitude » qui faisait partie des douves avait fait l'objet de l'arrêté. Déjà en 1860, des pétitions furent adressées à la préfecture et au ministère de l'Intérieur pour protester contre la décision de reconnaître cette voie comme une propriété privée. Une nouvelle fois, en 1862, Joseph Louis, résidant au bourg s'était fait le porte-parole des habitants du bourg et demandait par lettre au préfet de reconnaître que « ...M. Millasseau prenait un chemin qui de temps immémorial était considéré comme voie publique. »<sup>51</sup>

Soutenu par une partie de la population dont l'instituteur Joseph Louis, Alexandre Bonnaud, ancien maire, proteste auprès du ministère de l'Intérieur et accuse son successeur et cousin, le maire Eugène Perraud « ...d'usurper un chemin communal, existant au centre de la localité, et que sous son administration il [Alexandre Bonnaud] avait fait réparer à plusieurs reprises, le considérant comme une voie de grande utilité. »<sup>52</sup>. Ce dossier qui renferme douze pièces dont un plan très précis du centre bourg se termina par la lettre du préfet datée du premier mai 1865 et qui déclare que la plainte d'Alexandre Bonnaud « ...est mal fondée. ». Il achève sa lettre au ministre de l'intérieur par un portrait succinct de l'ancien maire Bonnaud : « Le sieur Bonnaud était maire de la commune de Bazoges en 1848 ; les principes politiques fort avancés, qu'il professait à cette époque ont mis l'administration dans la nécessité de l'obliger à donner sa démission pour éviter une révocation. »<sup>53</sup>

Alexandre Bonnaud a profité comme le souligne fort justement le ministre de l'Intérieur de l'époque de « ...l'approche du renouvellement quinquennal des mairies... »<sup>54</sup> pour porter cette histoire de chemin et d'aménagement du bourg sur la scène politique. Malheureusement pour lui et pour ses fidèles dont Joseph Louis devait être le plus fervent, ses adversaires dont le curé et le nouveau maire Eugène Perraud ont gagné la partie et l'ancien chemin « de servitude » fut condamné à appartenir à l'enclos de l'église. Cet espace de circulation connu, du reste, un tout autre destin que celui de rue puisqu'il devint, en 1893, partie intégrante du presbytère comme jardin.

**D**ans ce dossier passablement compliqué, on peut constater que les affaires d'aménagement du bourg étaient parfois prétexte à porter de plus grandes ambitions même si le cadre de ces querelles ne s'éloigne guère du territoire municipal. Alexandre Bonnaud qu'on nous présente volontiers comme un quarante-huitard aux idées libérales et dangereuses s'oppose à son cousin plus conservateur qui prit parti dans cette affaire pour monsieur le curé et se rangeait du côté des notables réactionnaires et monarchistes. Il y aurait beaucoup à commenter sur cet épisode de la vie municipale de Bazoges en l'intégrant aux préoccupations et au contexte politique du XIX<sup>ème</sup> siècle sans cesse partagé entre des libéraux favorables à la République et des monarchistes prônant la restauration de l'Ancien Régime. De trop longs commentaires ne trouvent pas leur place ici mais cette affaire politique autour de l'aménagement du bourg mériterait sans doute un développement.

<sup>51</sup>Lettre datée à Bazoges du 29 juin 1862, Arch. dép. 85, 1 O 81.

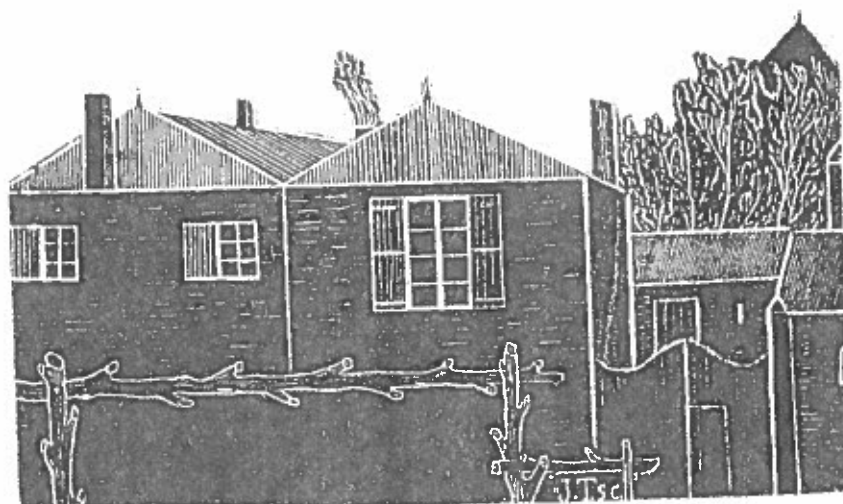
<sup>52</sup>Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du département de la Vendée datée à Paris du 26 avril 1865, Arch. dép. 85, 1 O 81.

<sup>53</sup>*Id.*, note 50.

<sup>54</sup>*Id.*, note 52.

Hormis les affaires d'urbanisme, les municipalités de Bazoges qui se sont succédé à cette époque avaient d'autres occupations comme dans le domaine des écoles ou dans la recherche d'un local pour la mairie ou encore pour la construction d'un pont sur le Loing que les maires réclament encore en 1834. Pourtant au vu de l'épais dossier concernant l'aménagement du bourg, on ne peut que constater l'importance du soin accordé à notre cadre de vie depuis plus d'un siècle et qui est toujours d'actualité.

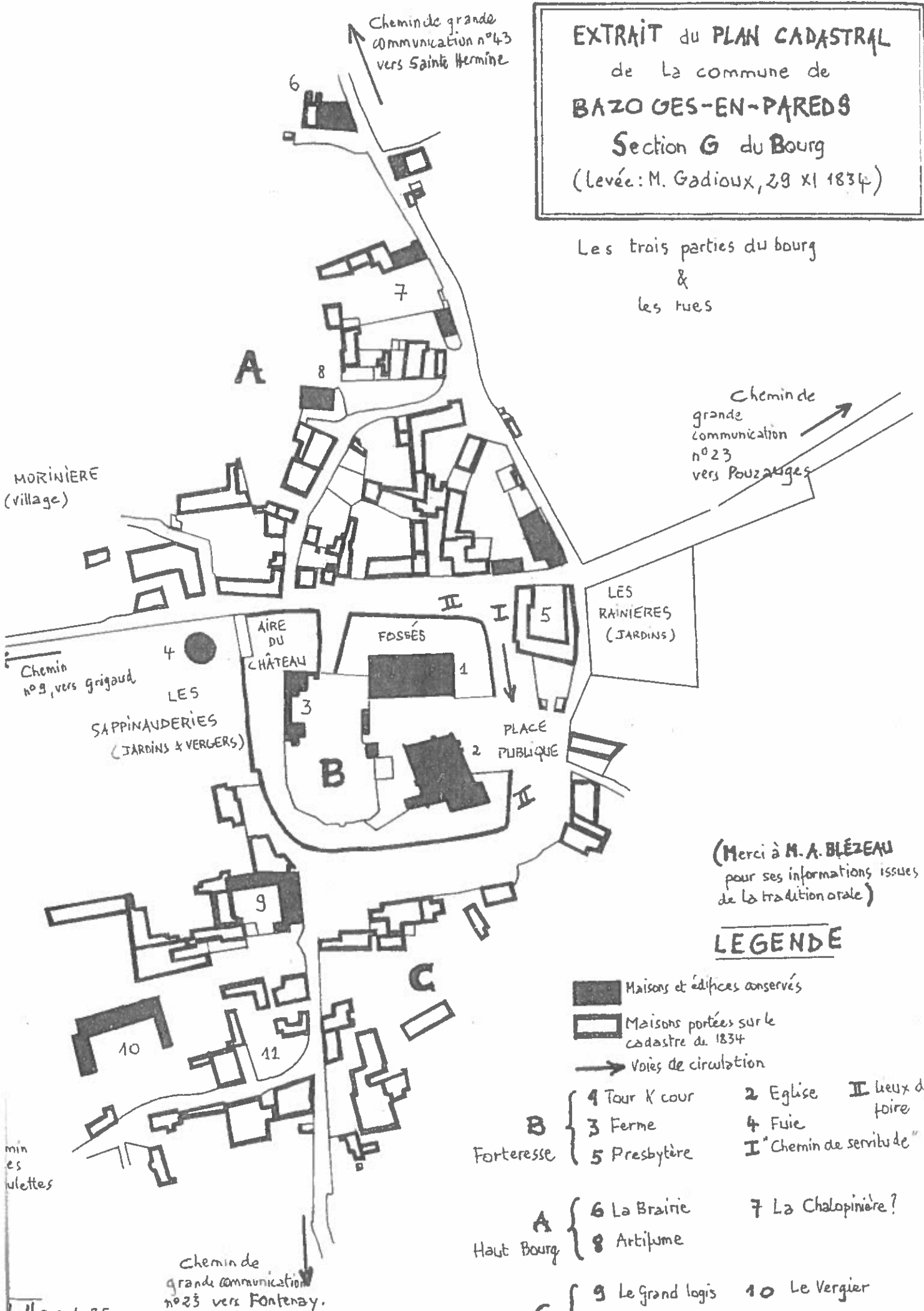
Alain Rouhaud



L'ancienne cure de Bazoges, réparée en 1813, avant sa destruction et la construction de l'actuel presbytère en 1893 (vue Nord, depuis l'actuelle place de la Liberté), d'après une gravure sur bois retouchée. Cette gravure est de Joseph Thibaud, vicaire de Bazoges de 1889 à la fin décembre 1893, reproduite dans : THIBAUD (Joseph), *Mes essais d'imprimerie et de Gravure sur Bois ou mes Mémoires*, Luçon, Pacteau, 1935, p. 29.

**EXTRAIT du PLAN CADASTRAL**  
de La commune de  
**BAZOUGES-EN-PAREDS**  
Section G du Bourg  
(Lévé: M. Gadioux, 29 XI 1834)

Les trois parties du bourg  
&  
les rues



(Merci à M. A. BLÉZEAU  
pour ses informations issues  
de la tradition orale)

**LEGENDE**

- Maisons et édifices conservés
- Maisons portées sur le cadastre de 1834
- Voies de circulation

- |            |     |                  |                    |                       |
|------------|-----|------------------|--------------------|-----------------------|
| Forteresse | B { | 4 Tour K cour    | 2 Eglise           | II lieux de foire     |
|            |     | 3 Ferme          | 4 Fuie             | I "Chemin de service" |
|            |     | 5 Presbytère     |                    |                       |
| Haut Bourg | A { | 6 La Brainie     | 7 La Chalopinière? |                       |
|            |     | 8 Artifume       |                    |                       |
| Bas Bourg  | C { | 9 Le Grand logis | 10 Le Vergier      |                       |
|            |     | 11 La Pagerie?   |                    |                       |

échelle: 1:2500